

111-1
AMBASSADE DE FRANCE
AUX PAYS-BAS

Très urgent

AIDE-MEMOIRE

66.20 et
Ouv. 3.1.47 vers
M. Béclet. *S*
royai geg even
aan Jan. Vredemb

Le Conseil de Coopération Economique franco-belgo-néerlando-luxembourgeois doit se réunir à Luxembourg le 7 janvier prochain. La Délégation française qui y prendra part et dont la composition figure à l'annexe ci-jointe, est chargée d'exposer le point de vue de la France sur les clauses économiques du traité de Paix à conclure avec l'Allemagne.

D'autre part, cette délégation se propose d'examiner les moyens d'accélérer les travaux de la Commission des Contacts Industriels, compte tenu des résultats de la Conférence préparatoire à la Conférence du Commerce et de l'Emploi.

Le Gouvernement Français propose donc l'agenda suivant:

- I°- Dispositions qui seront éventuellement insérées dans le traité de Paix avec l'Allemagne:
- a- répartition du charbon; niveau de la sidérurgie;
 - b- trafic rhénan;
 - c- double contrôle économique à mettre en place en Allemagne - mesures particulières pour la Ruhr (plan de gestion internationale de l'industrie lourde et des mines dans ce territoire) .
- ...

Ministère Royal des Affaires Etrangères

La Haye

60.20 cr

La limitation à imposer aux industries allemandes devrait en outre être examinée, une procédure devant être envisagée pour établir à ce sujet un accord entre les quatre pays.

2°- Coopération économique:

- a- examen des résultats du Comité préparatoire à la Conférence du Commerce et de l'Emploi;
- b- élaboration des projets communs de procédure de négociation tarifaire multilatérale;
- c- échange de vues concernant le niveau des industries sidérurgiques des quatre pays.

L'Ambassade de France souhaiterait, le cas échéant être mise d'extrême urgence à même d'informer son Gouvernement des observations du Gouvernement Royal touchant ce projet d'ordre du jour. Sur un certain nombre de problèmes traités, la Délégation française devra se borner à formuler des points de vue généraux, tout en déterminant les conditions d'un examen détaillé qui serait ultérieurement effectué par les services techniques./.

La Haye le 3 janvier 1947.

60.20 C8

AMBASSADE DE FRANCE
AUX PAYS-BAS

Délégation française au Conseil de Coopération
Economique (7 janvier 1947):

M. de la Baume, Ambassadeur de France;

M. Alphand, Directeur Général des Affaires
Economiques, Financières et Techniques au Ministère des
Affaires Etrangères;

M. Baraduc;

M. de Carbonnel;

M. Nathan, Directeur des Relations extérieures
Economiques au Ministère de l'Economie Nationale;

M. Bureau, Directeur de la Sidérurgie au Minist
de la Production Industrielle;

M. Perineau, Directeur des Mines au Ministère d
la Production Industrielle;

M. de Louvencourt. /.